

seulement, et en tenant compte de nos engagements d'ensemble dans le domaine de la sécurité sociale, et d'autres responsabilités administratives, le régime de pension de vieillesse le plus simple, le plus efficace et le plus humanitaire qu'il nous soit possible d'organiser. Nous voulons y arriver, non pas en foulant aux pieds les droits, les intérêts ni les préoccupations des provinces, mais bien plutôt au moyen de consultations, d'ententes et d'association complètes avec elles. Voilà notre objectif dans le domaine de la sécurité du vieil âge. C'est en pensant à cela et à d'autres questions aussi importantes que nous nous préparons à notre conférence avec les provinces, qui aura lieu l'automne prochain.

Je termine. Le comité, au cours de ses délibérations, a reconnu l'importance de sa tâche et scrupuleusement respecté la situation particulière des provinces vis-à-vis de la sécurité des vieillards. J'ai donc confiance que le rapport du comité, surtout parce qu'il a mérité l'appui unanime de tous les partis qui y étaient représentés, méritera aussi un accueil sympathique et une étude soignée de la part des gouvernements fédéral et provinciaux.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits spéciaux—

652. Somme requise pour rembourser le compte du soutien des prix agricoles en vue de solder la perte nette d'exploitation de la Commission de soutien des prix agricoles durant l'année financière 1949-1950, \$3,384,918.

M. Charlton: Je regrette de retarder les travaux du comité en ce moment, mais notre collègue d'Huron-Nord, qui est absent, m'a prié de donner lecture d'un télégramme qu'il a reçu touchant le fromage bénéficiant d'un prix de soutien. On a posé souvent cette question. Le télégramme est ainsi conçu:

Blyth (Ont.).

M. L. E. Cardiff, député,
Ottawa.

A une réunion de protestations tenue par les représentants des actionnaires de l'Association coopérative agricole de Blyth, on a formulé une demande d'intervention immédiate à l'égard du prix du fromage. Tant que le fromage se vendra sur le marché d'exportation, le lait destiné à la fabrication du fromage ne pourra se vendre à un prix comparable à celui des autres laits. Cela nous obligera à produire du fromage coloré destiné aux marchés intérieurs si l'on ne prend pas de mesures immédiates. Réponse, s.v.p.

L'Association coopérative agricole de Blyth.

Je ne croyais pas qu'il n'y avait pas réquisition du fromage coloré. Est-il vrai qu'on ne réquisitionne pas le fromage coloré en vue de l'exporter en Grande-Bretagne? Ne peut-on pas prendre des mesures en vue d'augmenter le prix du fromage réquisitionné à l'intention de la mère patrie afin que le prix du lait qui entre dans la fabrication du fromage se compare avantageusement à celui qu'on verse actuellement pour le lait concentré?

M. Robert McCubbin (adjoind parlementaire au ministre de l'Agriculture): En ce qui concerne le demande de renseignement de l'honorable député de Brant-Wentworth, je fais observer que j'ai vu la copie de la dépêche qu'il a reçue de Blyth et dont il vient de donner lecture. Je suis parfaitement au courant de la situation des fromagers de l'Ouest de l'Ontario. Cependant les représentants des producteurs et du commerce de fromage sont venus ici en avril et ont demandé au ministre de l'Agriculture de réquisitionner le fromage pour que les contrats conclus avec le Royaume-Uni puissent être remplis. Cela n'a pas été fait. Je sais trop bien que les fabricants de lait concentré absorbent une partie du lait qui était autrefois affecté à la fabrication du fromage.

Au sujet de la question de savoir s'il y aurait moyen d'augmenter un peu le prix f. à b. port ou f. à b. fabrique, je suis d'avis qu'il y aurait probablement lieu de prendre des mesures dans ce sens; on devrait aussi verser un prix plus élevé aux fabricants de fromage de l'Ontario occidental. Mais il s'agit d'une question de politique ministérielle et j'espère qu'on formulera une déclaration à ce sujet dans un avenir rapproché.

M. Charlton: L'adjoind parlementaire n'a pas répondu à ma question au sujet du fromage de couleur.

M. McCubbin: Si ma mémoire est bonne, je n'ai pas cru que le fromage de couleur était réquisitionné, mais il est vrai que le fromage est réquisitionné. Je ne suis pas en mesure de dire cependant si l'on peut vendre le fromage de couleur sans permis.

M. White (Middlesex-Est): En vertu de cette ordonnance relative à la réquisition, l'entente a été conclue en avril dernier, mais les circonstances peuvent modifier les cas. Le Gouvernement a modifié son attitude de temps en temps pour s'adapter aux circonstances nouvelles. Il me semble donc qu'on doit éviter de faire retomber le fardeau sur le producteur qui vend du fromage à la Grande-Bretagne pendant que ceux qui vendent du lait entier, du lait concentré et autres produits obtiennent de meilleurs prix. Puisque ce producteur nous conserve notre marché d'exportation pour le présent et pour l'avenir, on ne devrait pas lui faire perdre jusqu'à 50c. la livre à l'égard de ses produits. J'espère que l'adjoind parlementaire,—je tiens compte de la réponse qu'il m'a fournie il y a une journée ou deux et aussi de ce qu'il vient de dire,—sera en mesure de faire une déclaration très prochainement.

(Le crédit est adopté.)